

# Le squat divise les élus de l'agglo

La situation des mineurs hébergés dans une maison appartenant à Angers Loire Métropole a provoqué un débat au conseil communautaire hier soir. Et abouti à un désaccord très net.

Yves TRÉCA-DURAND

yves.treca-durand@courrier-ouest.com

La longue litanie des rapports d'activité a été brutalement interrompue, hier soir, par une question humanitaire, urgente et très concrète. Silvia Camara-Tombini (PS, Angers) s'est ainsi inquiétée de la situation de 15 mineurs non-accompagnés accueillis dans une maison située sur la zone de la Vendange, à Verrières-en-Anjou et appartenant à Angers Loire Métropole (CO de lundi).

« Signer un bail précaire serait totalement inconséquent »  
CHRISTOPHE BÉCHU.

« Je préfère ne pas parler d'un squat mais d'un lieu qui permet à des personnes fragiles d'avoir un toit. L'hébergement y est sommaire mais bien organisé et la situation sanitaire est honorable. C'est mieux que la rue et surtout moins dangereux ».

Sensibilisés la semaine dernière par le collectif de soutien aux sans-papiers, les élus ont diversement interprété cet appel. Pierre Vernot, maire de Saint-Lambert-la-Potherie, va dans le même sens que l'élue angevine, rappelant que le préfet lui-même a donné six mois à l'association l'Abri de la providence pour trouver une solution pour l'accueil des mineurs non-accompagnés. Et de réclamer, à son tour, à la collectivité « d'accorder un délai » et « de demander à différer l'intervention de la force publique » en consentant un bail précaire au collectif.



Verrières-en-Anjou, ZAC de la vendange, vendredi. Les 15 mineurs étrangers sont accueillis par des bénévoles qui les aident dans leurs démarches.

Silvia Camara-Tombini qui aspirait à « une réaction à la hauteur et des décisions exceptionnelles » face à cette situation humanitaire n'a pas été entendue par le président de la communauté urbaine. Sèchement, Christophe Béchu lui a rétorqué : « J'entends ce qui vient d'être dit, néanmoins ce n'est pas la position que je vais acter. Et pour plusieurs raisons : l'idée d'un bail précaire pour reconnaître un

état de fait constituerait d'un point de vue purement administratif un acte totalement inconséquent. Si je signe, ma responsabilité est engagée au regard de la santé publique ».

Pour le président, il y a un autre impératif, celui de « faire respecter la loi » : « Je ne mets pas en cause la générosité des bénévoles mais en laissant entendre qu'il y aurait des formes d'inégalités qui seraient vertueuses,

j'estime qu'on détricote les solidarités plus qu'on ne les construit ».

Et de conclure, toujours aussi raide, face à l'élue de l'opposition angevine : « Nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet et nous ne le serons pas. Il ne faut pas s'attendre à ce que je change d'avis ». Les autres élus, y compris le maire de Verrières-en-Anjou François Gernigon, ont préféré garder le silence.